



RÉVISION DU SCOT DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

RENCONTRES AVEC LES EPCI – PROJET
D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

SEPTEMBRE 2026



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



OBJECTIFS DES ÉCHANGES DE CE JOUR



Présenter les avancées du projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) valant Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)



Partager les ambitions collectives du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) pour le territoire de la Bresse bourguignonne

SOMMAIRE



01 | Objectifs de la révision du
SCoT-AEC et avancement
- *calendrier*

02 | Enjeux prioritaires et
scénarios choisis

03 | Projet d'Aménagement
Stratégique (PAS)

04 | Conclusions et suites

01

Objectifs de la révision du SCoT-AEC et avancement - *calendrier*

01 | LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITOIRE VALANT PLAN CLIMAT AIR ENERGIE

Un SCoT-AEC est un document stratégique :

- qui fixe les orientations générales d'aménagement à **horizon 20 ans**
- qui articule l'ensemble des thématiques urbaines et environnementales de l'aménagement
- qui intègre les enjeux des transitions écologiques, énergétiques et climatiques

L'enjeu d'un SCoT : Maîtriser et organiser le développement du territoire

Projeter les besoins en logements, en équipements et infrastructures, en foncier économique et trouver les moyens d'y répondre, tout en respectant les équilibres avec les espaces et ressources naturels et agricoles

Code de l'urbanisme, lois, décrets...



Documents régionaux en Bourgogne Franche Comté



SCOT « intégrateur »



PLU(i) ou carte communale



Permis de construire



Les enjeux d'un PCAET :

- Renforcer la transition énergétique : sobriété énergétique et production locale
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et donc atténuer notre impact sur le changement climatique
- S'adapter aux effets déjà présents du changement climatique
- Améliorer la qualité de l'air
- Contribuer à l'attractivité territoriale : soutien à l'emploi local
- Répondre à des enjeux sociaux et de santé publique : précarité énergétique, etc.



**Un programme d'action commun et
avec des spécificités pour chaque EPCI**



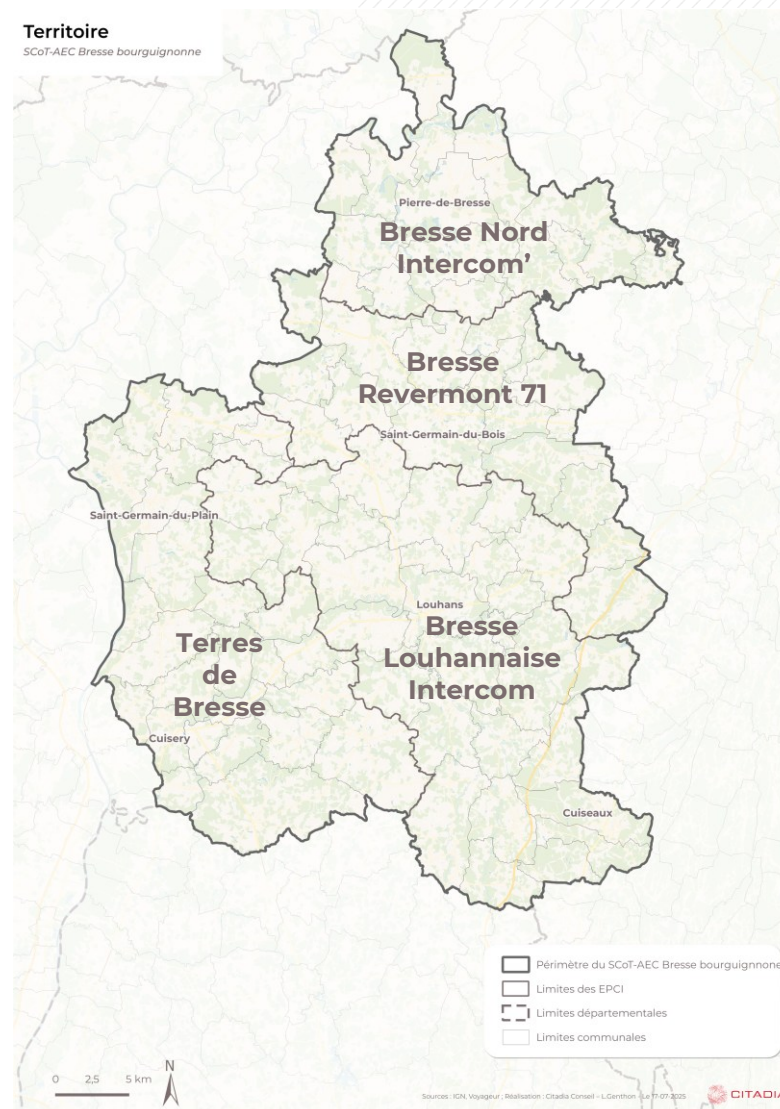
Rappels historiques :

- Lancement d'un Schéma de Cohérence Territoriale en 2012 à l'échelle des 4 EPCI de la Bresse bourguignonne
→ Approuvé en 2017
- En septembre 2024, suite au bilan du SCoT, prescription de la révision du SCoT

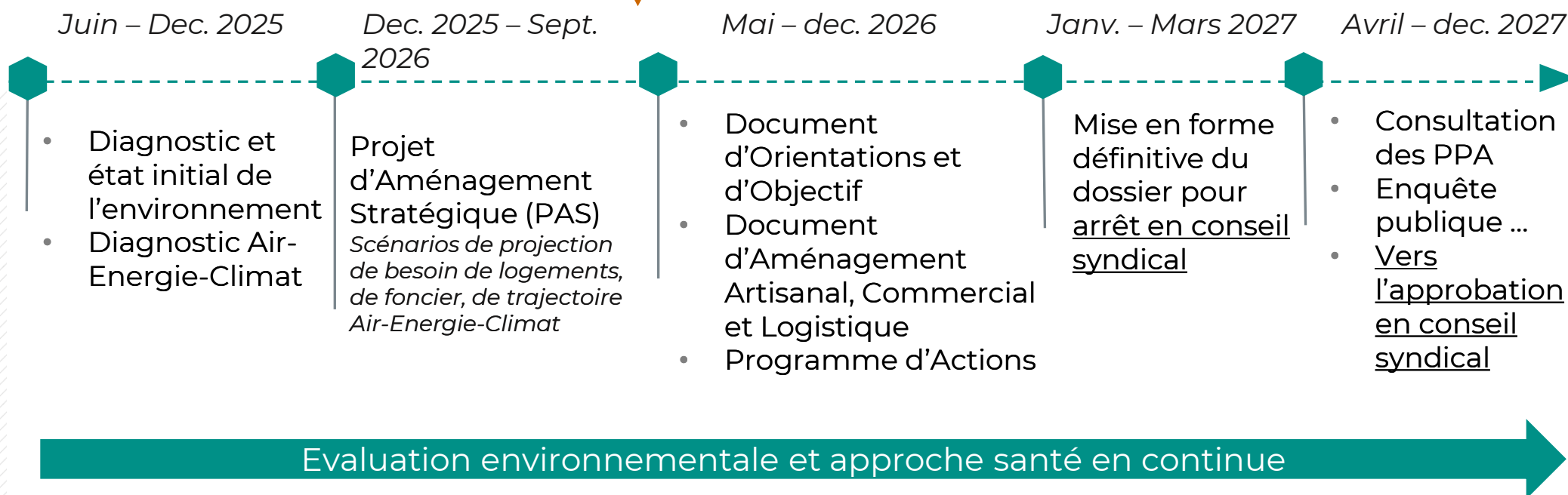


Deux spécificités pour la révision du SCoT :

1. **Mettre la « santé » (humaine, environnementale...) au cœur du projet**
2. **Intégrer un volet air-énergie-climat (AEC)**

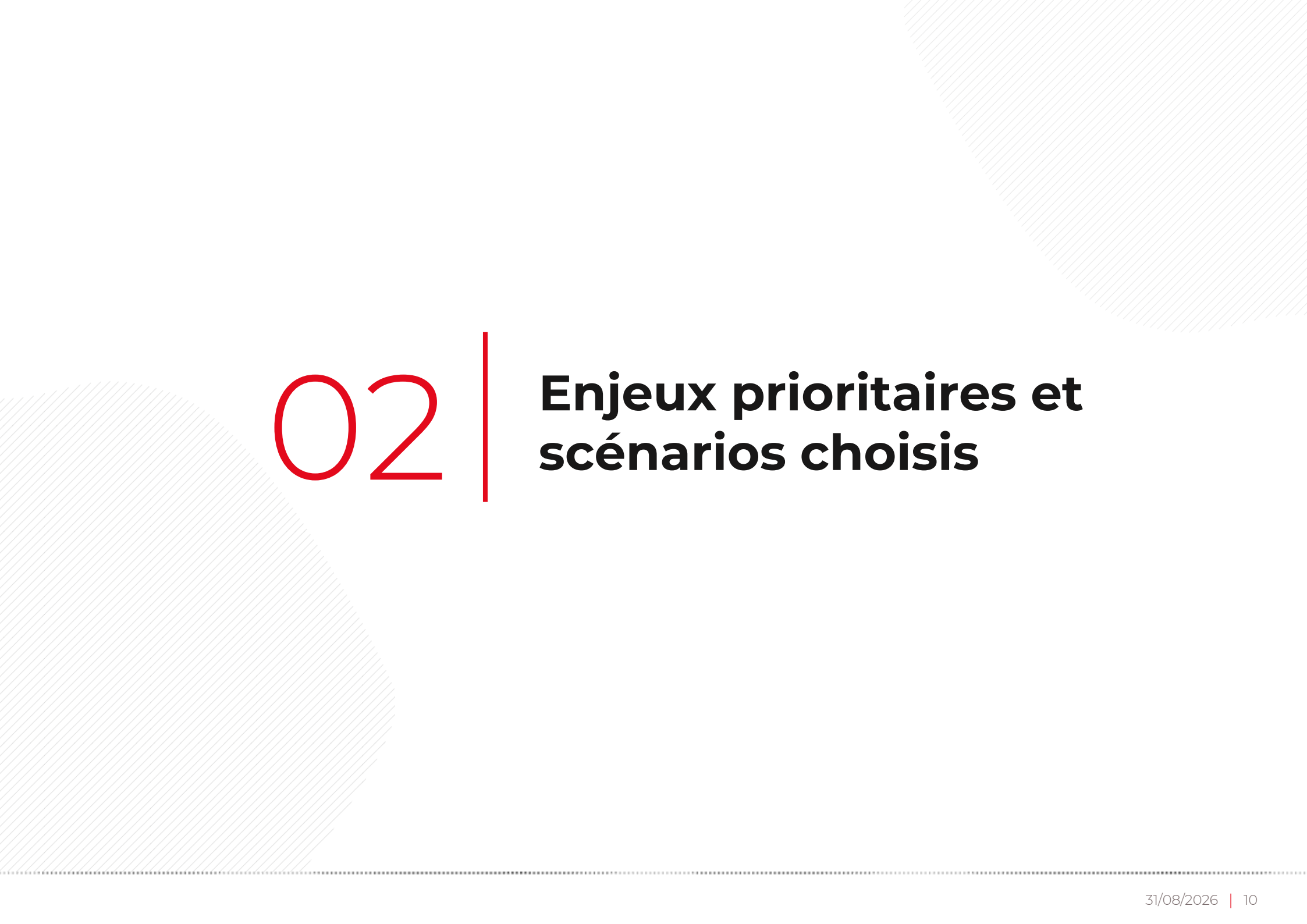


Nous sommes ici



Rappel des réunions/échanges passés

- ➡ Juillet 2025 : un **séminaire de lancement « SCoT et santé »**
- ➡ Octobre / novembre 2025 : **4 ateliers délocalisés** dans les communes pour partager des expériences de terrain, identifier les enjeux et préfigurer les futures orientations (aménagement économique, armature et cœur de bourg, habitat et densité, climat et énergie)
- ➡ Février 2026 : un **séminaire prospectif** pour définir les orientations stratégiques à 20 ans : quel avenir pour le territoire ?
- ➡ Juin 2026 : un **séminaire de formation** post-élections pour bien appréhender le SCoT-AEC et partager les ambitions
- ➡ Entre février et juillet 2026 : 3 **comités de pilotage** pour travailler sur le projet d'aménagement stratégique (PAS)
- ➡ **Septembre** : consultation des EPCI et les Personnes Publiques Associées sur le PAS
- ➡ **Octobre** : débat du PAS en conseil syndical

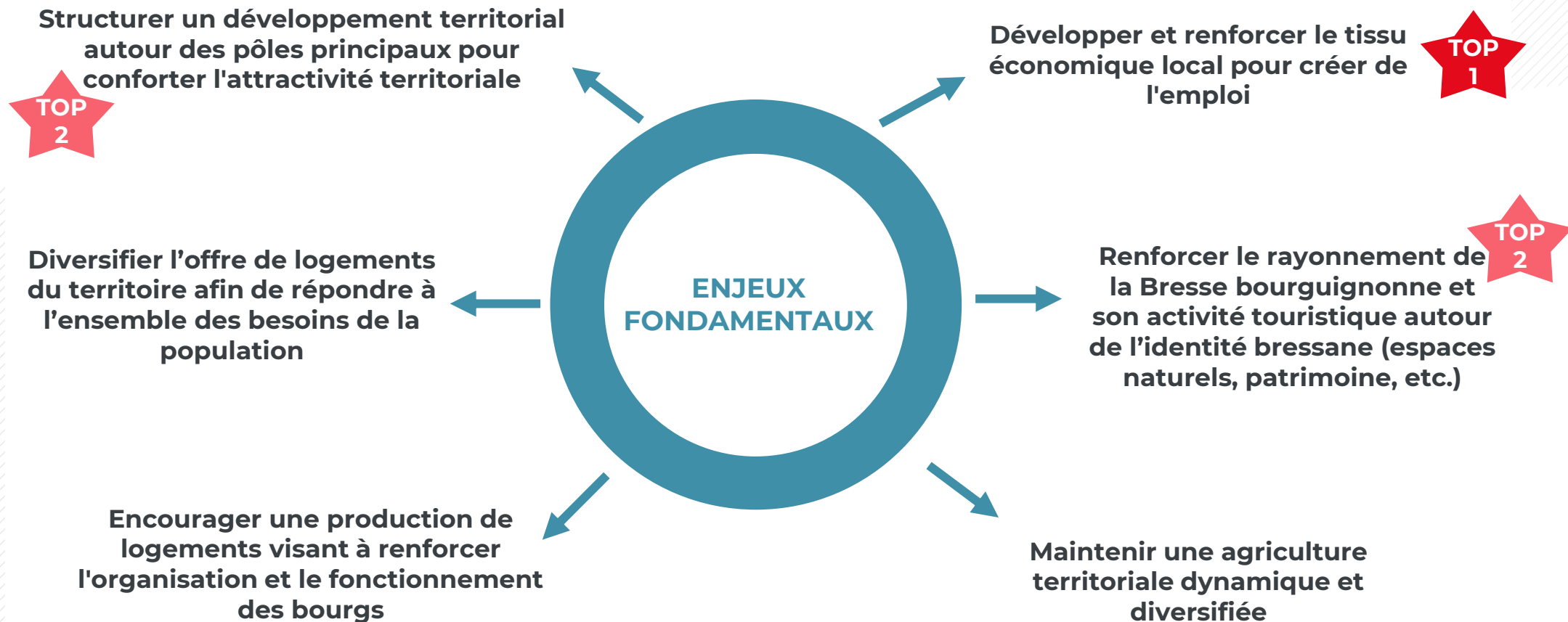


02

Enjeux prioritaires et scénarios choisis

02 | RETOURS SUR LES ENJEUX PRIORITAIRES

35 enjeux priorisés en comité de pilotage >> 6 enjeux fondamentaux



02 | RETOURS SUR LE SÉMINAIRE PROSPECTIF

3 scénarios contrastés proposés aux élus, chacun avec une trajectoire cohérente (éco, habitat, foncier, organisation territoriale, AEC, etc.)



↪ **Discussions finales suite au débrief en comité de pilotage : un scénario 1 privilégié** (renforcement du rôle des pôles de proximité, maintien des activités industrielles et artisanales, diversification forte production de logements neufs) **mais qui doit inclure des éléments du scénarios 2** (accueillir de nouvelles activités économiques) **et du scenario 3** (renforcer l'économie basée sur les ressources du territoire, maîtriser le développement des ENR, renforcer le travail sur l'habitat – vacance et réhabilitation) ↩

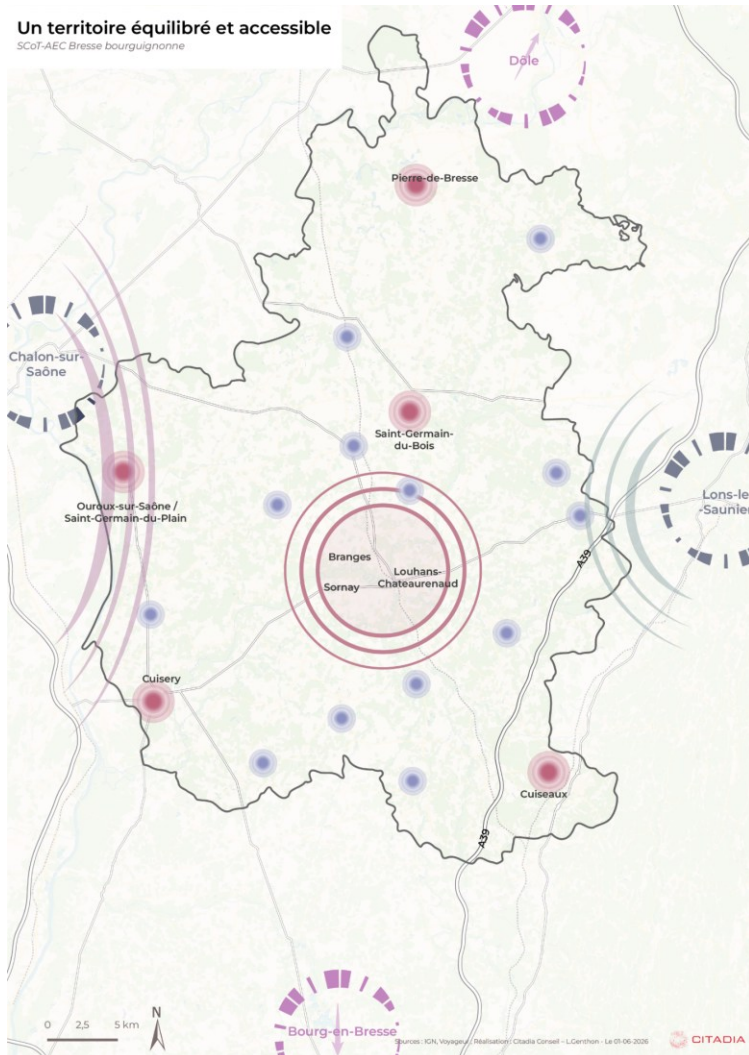
Principe central :

Un territoire qui **maintient son niveau d'attractivité**, sur la base d'un **renforcement de la qualité de vie et favorable à la santé** (territoire adapté au climat, offre de services et commerces, amélioration de l'offre de logements...) et de nouveaux projets facilitant **l'accueil d'entreprises et la création d'emplois**.

Dans une logique de renforcement de l'attractivité du territoire mais aussi de sobriété de l'aménagement, le développement résidentiel et des équipements et services **s'appuie sur les pôles de la Bresse bourguignonne** qui organisent son territoire, **tout en permettant aux autres communes rurales de préserver leur attractivité résidentielle, leurs activités locales et leurs services de proximité**.

02 | LE SCENARIO D'ORGANISATION ET DE DÉVELOPPEMENT CHOISI

Un territoire d'équilibre avec des pôles principaux mais un développement maîtrisé pour toutes les communes



- Prendre les influences de la vallée de la Saône dans la dynamique de développement
- Prendre en compte l'influence de Lons-le-Saunier dans la dynamique de développement
- Renforcer la centralité bressane dans son rôle structurant entre Chalon-sur-Saône et Lons-le-Saunier
- Poursuivre la dynamique de développement des pôles d'équilibre
- Renforcer le maillage territorial avec des pôles de proximité et d'hyper-proximité
- Maîtriser le développement des autres communes

Informations

- Routes principales
- Pôles proches de Chalon-sur-Saône et de Lons-le-Saunier (à 30min de Louhans-Châteaurenaud)
- Pôles plus éloignés de Dôle et Bourg-en-Bresse (à 1h de Louhans-Châteaurenaud)
- Périmètre du SCoT-AEC Bresse bourguignonne

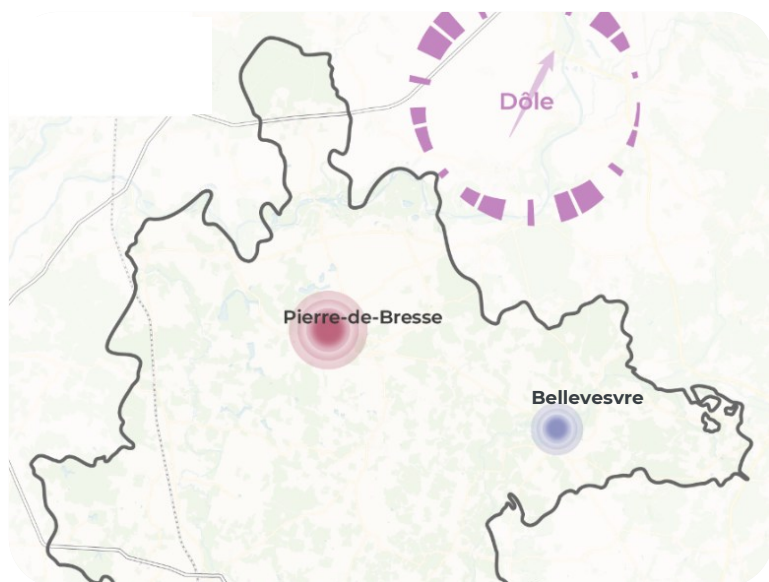
Un pôle central fort, des pôles d'équilibre pour mailler tout le territoire, et des pôles de proximité

Le SCoT révisé introduit un nouveau niveau d'armature : les **pôles d'hyper-proximité**

(Zoom EPCI Bresse Nord Intercom' slide suivante)

02 | LE SCENARIO D'ORGANISATION ET DE DÉVELOPPEMENT CHOISI

Zoom Bresse Nord Intercom



- Prendre les influences de la vallée de la Saône dans la dynamique de développement
 - Prendre en compte l'influence de Lons-le-Saunier dans la dynamique de développement
 - Renforcer la centralité bressane dans son rôle structurant entre Chalon-sur-Saône et Lons-le-Saunier
 - Poursuivre la dynamique de développement des pôles d'équilibre
 - Renforcer le maillage territorial avec des pôles de proximité et d'hyper-proximité
 - Maîtriser le développement des autres communes
- Informations**
- Routes principales
 - Pôles proches de Chalon-sur-Saône et de Lons-le-Saunier (à 30min de Louhans-Châteauneuf)
 - Pôles plus éloignés de Dôle et Bourg-en-Bresse (à 1h de Louhans-Châteauneuf)
 - Périmètre du SCoT-AEC Bresse bourguignonne

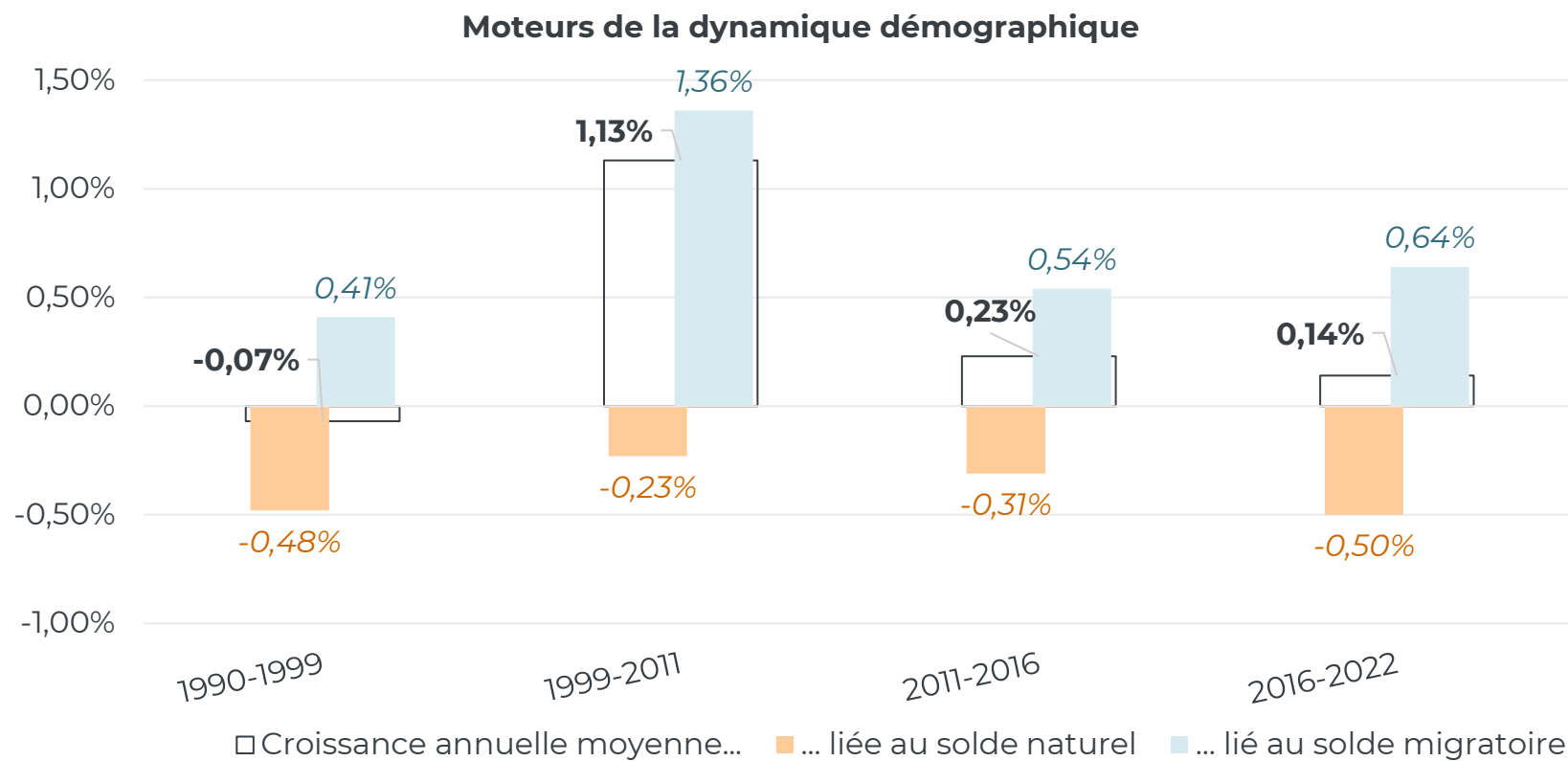
L'organisation territoriale définie dans le PAS Zoom EPCI Bresse Nord Intercom'

Niveau d'armature	Communes
Centralité bressane	/
Pôles d'équilibre	Pierre-de-Bresse
Pôles de proximité	Bellevesvre
Pôles d'hyper-proximité	/
Autres communes	...

Ce que vise le PAS :

- Un objectif de **croissance démographique de +0,15%/an** permettant d'accueillir environ 2000 habitants supplémentaires d'ici 20 ans.

SCoT en vigueur : +0,83%/an



02 | LE SCENARIO D'ORGANISATION ET DE DÉVELOPPEMENT CHOISI

Ce que vise le PAS :

- Produire environ **3 800 logements supplémentaires sur 20 ans** (2027-2047), soit un rythme de 190 logements par an.
- Garantir un bon accueil des habitants ou leur maintien sur le territoire en **organisant la répartition des futurs nouveaux logements** à produire dans une logique de rapprochement des logements avec les pôles de services et équipements

SCoT en vigueur : environ 8 500 lgts

Tendance passée : environ 240 lgts/an



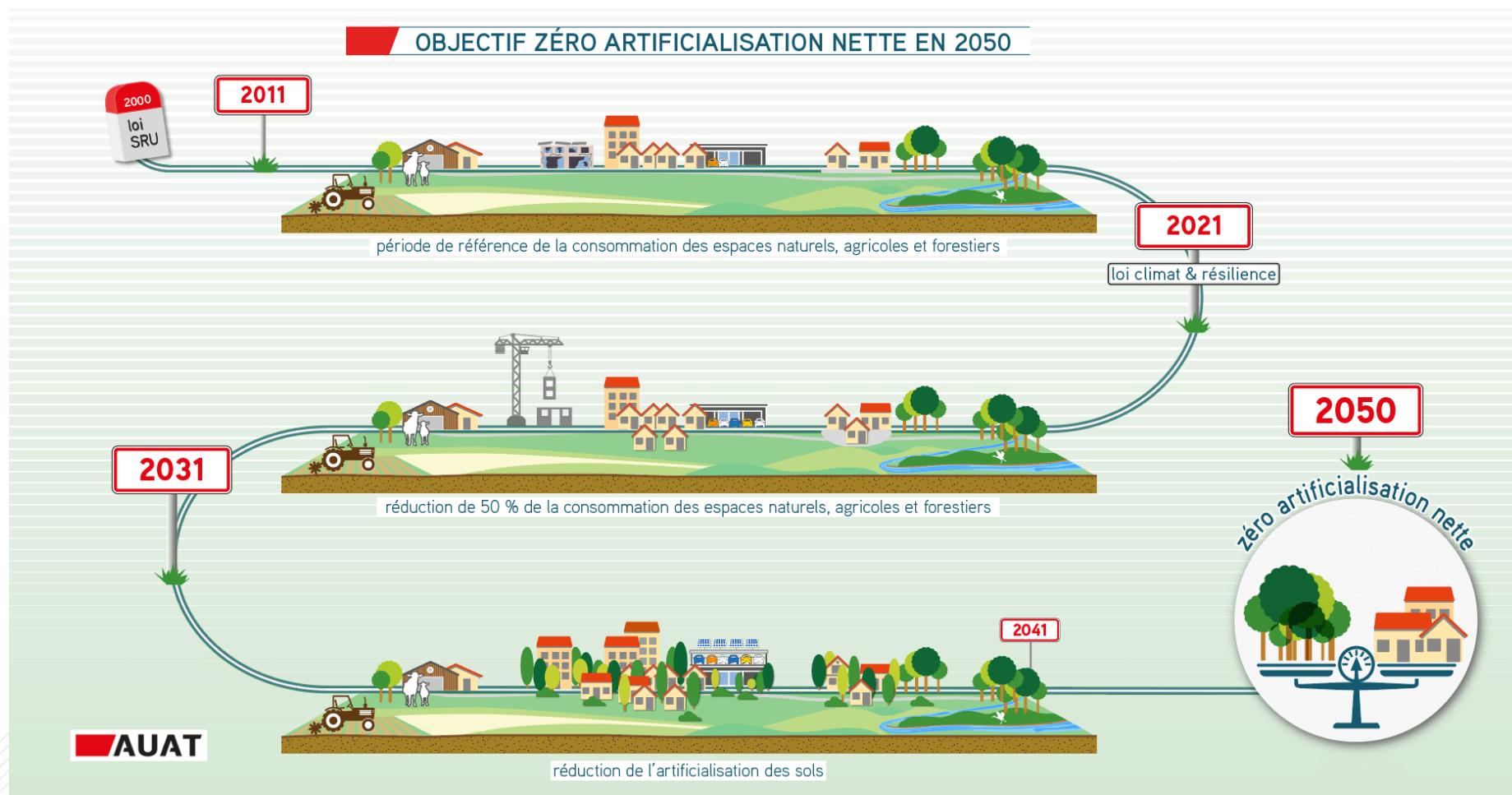
	Objectif de production de logements associé	Répartition
Centralité bressane (3)	800 logements	21%
Pôles d'équilibre (5)	870 logements	23%
Pôles de proximité (9)	570 logements	15%
Pôles d'hyper-proximité (4)	110 logements	3%
Autres communes (66)	1 450 logements	38%

Une prise en compte des spécificités de chaque territoire communautaire (dynamiques passées...), pour adapter les objectifs de développement de chaque niveau de l'armature selon l'EPCI d'appartenance.

02 | LE SCENARIO D'ORGANISATION ET DE DÉVELOPPEMENT CHOISI

Un développement résidentiel et économique à traduire en foncier

Sobriété foncière et Zéro Artificialisation Net (ZAN) : un objectif national à décliner localement (Région, SCoT, PLU(i))



02 | LE SCENARIO D'ORGANISATION ET DE DÉVELOPPEMENT CHOISI

Un développement résidentiel et économique à traduire en foncier

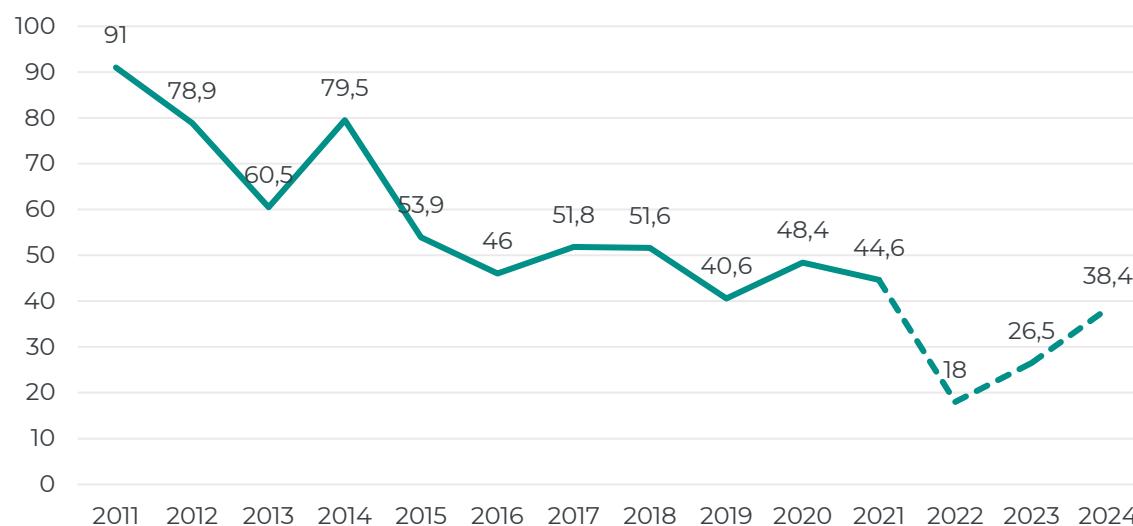
Consommation passée :

602,3 ha consommés à l'échelle du SCoT entre 2011 et 2021.

- Alors même que la croissance démographique a ralenti
- Un ralentissement tout de même progressif par rapport au début des années 2010
- Une consommation élevée par rapport à d'autres SCOT. Exemples : 430 ha pour le Pays lédonien en 10 ans (199 communes), ou 360 ha pour le Grand Nevers (108 communes)

Nombre de ha consommés entre le 1er janvier
2011 et le 1er janvier 2024

Source : Cerema - Portail de l'artificialisation des sols

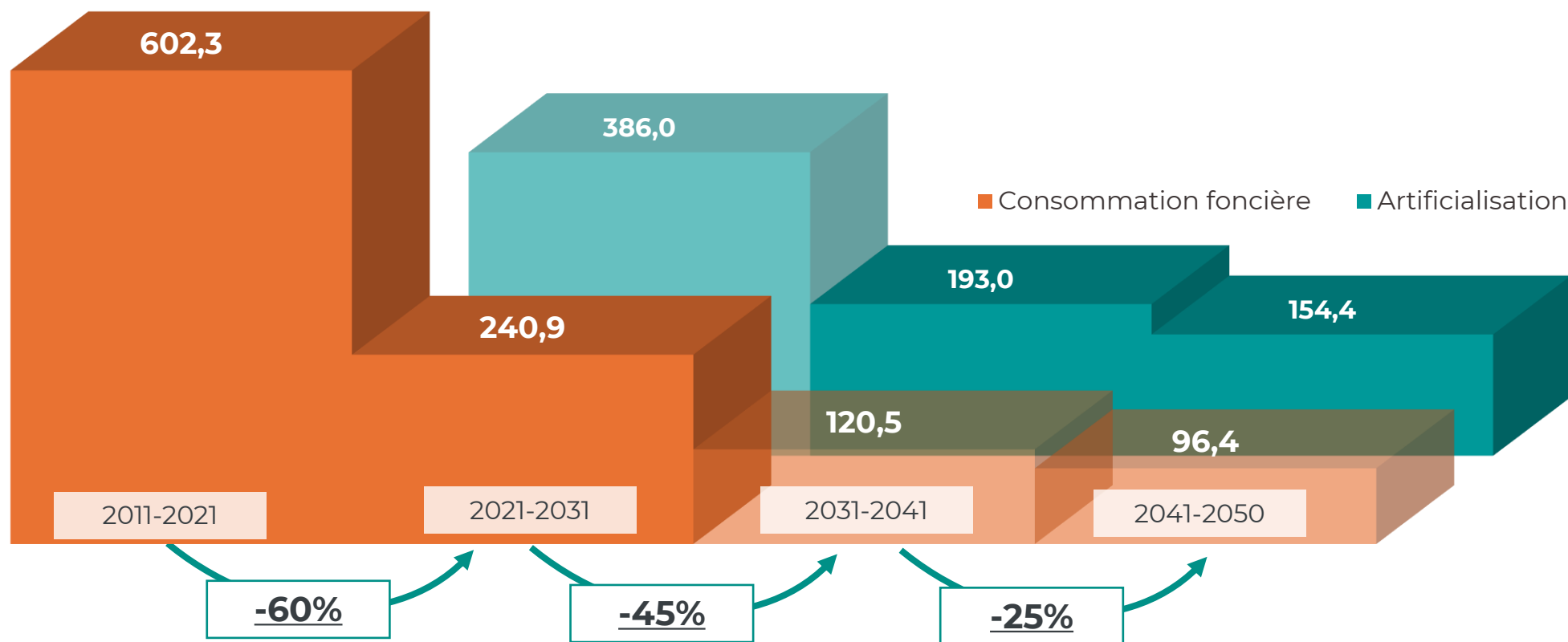


02 | LE SCENARIO D'ORGANISATION ET DE DÉVELOPPEMENT CHOISI

Un développement résidentiel et économique à traduire en foncier

Ce que vise le PAS :

- **Poursuivre un objectif de sobriété foncière et de réduction progressive de l'artificialisation des sols en cohérence avec l'objectif national du Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050 :**



>>>> Total enveloppe foncière estimée 2027-2047 : 405 ha

02 | LE SCENARIO D'ORGANISATION ET DE DÉVELOPPEMENT CHOISI

La déclinaison chiffrée de cette trajectoire sera rédigée dans le DOO, mais une première estimation a été réalisée (reste à affiner !)

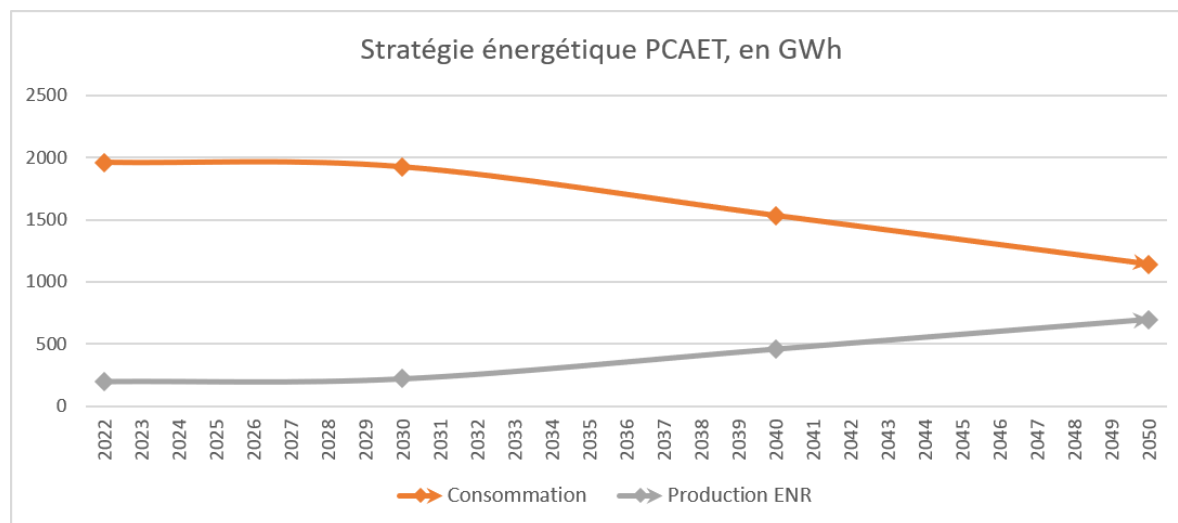
Vocation	Enveloppe foncière (ha)
Habitat (dont programme mixte)	200-210
Economie	125-135
Equipements et infrastructures	30-35
Agricole (à partir de 2031 pour comptabiliser l'artificialisation)	30-35
Total sur 2027-2047 =	405

Estimation de la répartition des 210 ha pour l'habitat	Enveloppe foncière (ha)
Terres de Bresse	73 (35%)
Bresse Louhannaise Intercom'	78 (37%)
Bresse Revermont 71	40 (19%)
Bresse Nord Intercom	18 (9%)
Total sur 2027-2047 =	210

02 | LE SCÉNARIO DE TRANSITION CHOISI

A horizon 2050 : viser un taux de couverture des consommations par des énergies renouvelables de 61% (cohérent avec l'objectif régional)

	Objectif 2030	Objectif 2050
Une réduction des consommations d'énergie progressive	-7%	-42%



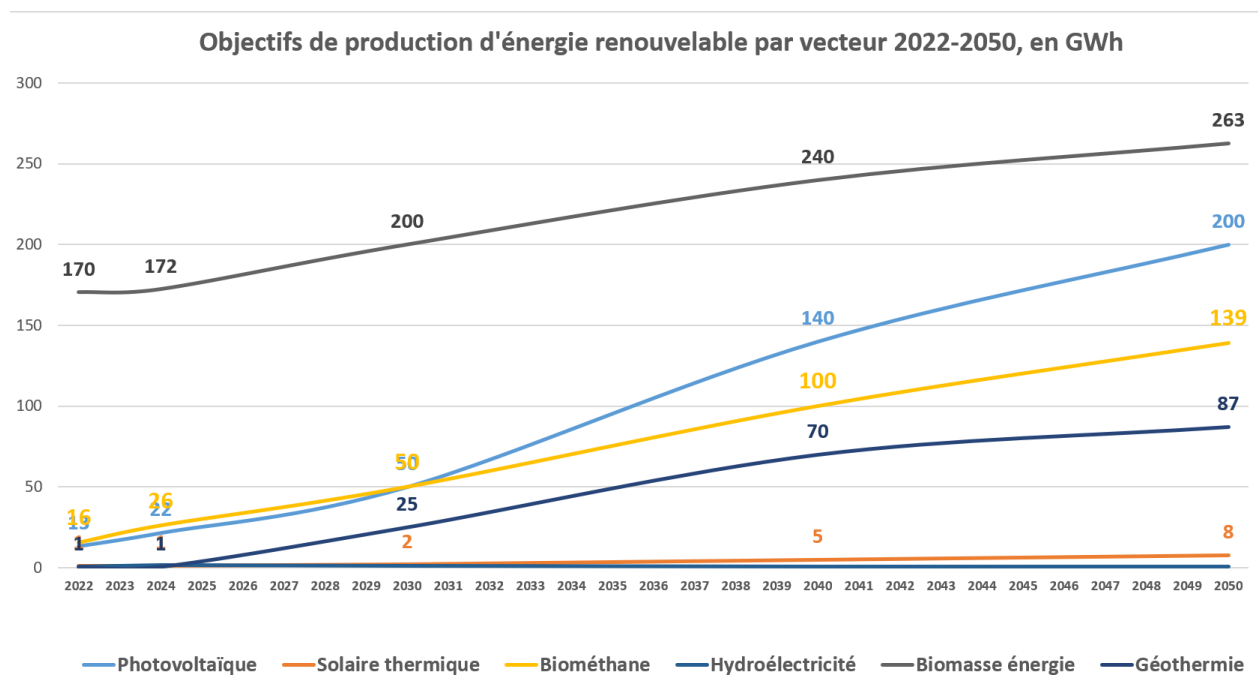
Comment ?

- **Résidentiel / habitat :** accompagner et faciliter la rénovation thermique d'environ 75% du parc d'ici 2050 ; environ 400 logements/an jusque 2032
- **Mobilités :** offre alternative pour les transports routiers et rapprochement équipements / emplois / habitat pour réduire les distances ; 90% du parc passé en électrique d'ici 2050
- **Agriculture :** accompagnement des pratiques des agricultures
- **Activités économiques :** développement des pratiques d'économie circulaire, d'optimisation...

02 | LE SCÉNARIO DE TRANSITION CHOISI

A horizon 2050 : viser un taux de couverture des consommations par des énergies renouvelables de 61% (cohérent avec l'objectif régional)

- **Diversifier l'offre énergétique dans le territoire en tirant partie des ressources locales disponibles pour sécuriser l'approvisionnement**
 - Augmenter par **3,5** la production d'énergie renouvelable à l'horizon 2050 en mobilisant plusieurs gisements : biomasse, solaire photovoltaïque, biogaz, géothermie et solaire thermique



Objectifs de production d'ENR inscrits dans le PAS :

- Photovoltaïque : **x15**
- Eolien : **x0**
- Hydroélectricité : **x1**
- Biométhane : **x9**
- Biomasse énergie : **x2**
- Solaire thermique : **x6**
- Géothermie : **x174**

03

Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

1

**Placer la santé des
habitants et de
l'environnement au
cœur du projet**

2

**Conforter l'attractivité
économique du
territoire pour soutenir
l'emploi local**

3

**Projeter le territoire dans
une trajectoire plus sobre
qui répond aux enjeux
planétaires d'adaptation
et d'atténuation du
changement climatique**

AXE 1 : POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE DANS UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ

AXE 2 : POUR UN MEILLEUR CADRE DE VIE DANS UN TERRITOIRE À L'AUTHENTICITÉ BRESSANNE PRÉSERVÉE

AXE 3 : POUR UN TERRITOIRE QUI AMÉLIORE SA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Approche santé par l'amélioration des conditions de vie (accès aux services essentiels, emploi, revenus et sécurité économique, logement, cohésion sociale et cadre de vie fonctionnel)

Orientation 1 : Un territoire équilibré et accessible.

- Objectif 1 : Chercher les complémentarités entre les communes pour répondre aux besoins des habitants
- Objectif 2 : Organiser l'accès aux équipements et services dans toutes les parties du territoire en s'appuyant sur l'armature territoriale et les centres-bourgs

Niveau d'armature	Communes	Objectif associé
Centralité bressane	Louhans-Châteaurenaud, Branges, Sornay	Objectif : Développer une offre résidentielle en lien avec les services, les commerces et les emplois. > se positionner durablement en tant que pôle structurant à l'échelle du SCoT, entre Chalon-sur-Saône et Lons-le-Saunier.
Pôles d'équilibre	Cuiseaux, Cuisery, Pierre-de-Bresse , Ouroux-sur-Saône/Saint-Germain du Plain, Saint-Germain du Bois	Objectif : Conforter leur rôle de desserte et d'organisation de la proximité et réduire les temps de déplacements des ménages bressans (relais structurants dans chaque EPCI)
Pôles de proximité	Beaurepaire-en-Bresse, Bellevesvre , Mervans, Montpont-en-Bresse, Montret, Romenay, Simandre, Simard, Varennes-Saint-Sauveur	Objectif : Conforter la dynamique résidentielle et le maintien d'une offre de proximité qui permet de répondre aux besoins quotidiens et d'appoint des ménages
Pôles d'hyper-proximité	Sagy, Saillenard, Sainte-Croix-en-Bresse, Saint-Usage	Objectif : Maintenir une offre de commerces et services d'hyper-proximité
Autres communes	Les 66 autres communes	Objectif : Permettre un développement maîtrisé de ces communes afin d'assurer le renouvellement de leur population, la préservation de l'offre d'appoint existante et le maintien des équilibres existants entre les espaces artificialisés, naturels et agricoles.

Approche santé par l'amélioration des conditions de vie (accès aux services essentiels, emploi, revenus et sécurité économique, logement, cohésion sociale et cadre de vie fonctionnel)

Orientation 2 : Un territoire d'opportunités pour les habitants

- **Objectif 1 :** Développer une économie basée sur la valorisation des ressources locales pour des emplois essaimés sur l'ensemble du territoire

Mettre en valeur et renforcer les savoirs faire locaux (filières industrielles, artisanales, filières transition....), l'identité locale pour la filière touristique (itinéraires touristiques, patrimoine, hébergements...), les ressources et les espaces naturels et agricoles (filière bois, production de matières premières / matériaux, agriculture..)

- **Objectif 2 :** Conforter les sites prioritaires de développement économique les plus attractifs

Bassins d'emplois structurants (centralité bressane, Cuisery) et locaux (Saint-Germain-du-Bois, Pierre-de-Bresse, Cuiseaux, Ouroux/Saint-Germain-du-Plain). Desserte routière des franges est et ouest comme atout. Privilégier renforcement des sites d'activités existants et améliorer leur attractivité (desserte/accès, qualité d'aménagement, services...)

- **Objectif 3 :** Développer l'emploi de proximité qui fournit aussi des services aux habitants

Filières artisanales dans toutes les communes adaptées à leur capacité, leur identité rurale et leurs ressources. Economie présentielle (services publics, à la personnes, commerces) à privilégier dans les centres-bourgs.

Approche santé par l'amélioration des conditions de vie (accès aux services essentiels, emploi, revenus et sécurité économique, logement, cohésion sociale et cadre de vie fonctionnel)

Orientation 3 : Un territoire inclusif et solidaire

- **Objectif 1 :** Adapter, améliorer et diversifier l'habitat

Proposer une nouvelle offre de logements adaptée aux besoins (personnes âgées, jeunes ménages, ménages modestes...), à organiser selon le niveau de pôle. Favoriser l'amélioration et la réhabilitation du parc de logements (240 logements à réhabiliter sur 20 ans ; 75% des logements à rénover d'ici à 2050)

- **Objectif 2 :** Rapprocher les ménages des centres-bourgs

Assurer une production neuve de logements en proximité des centres-bourgs offrant équipements, services, commerces. Diversifier les formes urbaines par la production d'habitat en individuel groupé ou en petit collectif adapté aux ambiances villageoises. Eviter l'urbanisation linéaire et diffuse

03 | AXE 2 – POUR UN MEILLEUR CADRE DE VIE DANS UN TERRITOIRE À L'AUTHENTICITÉ BRESSANE PRÉSERVÉE

Approche santé par la préservation de l'environnement naturel du cadre de vie des habitants (biodiversité, paysage) comme facteur de protection des habitants et moteur de la transition énergétique

Orientation 1 : Un patrimoine naturel bressan à valoriser pour répondre au bien-être des habitants

- Objectif 1: Préserver la trame naturelle locale, support de santé environnementale globale

Décliner l'armature de trames écologiques, pour tenir compte des enjeux spécifiques des milieux et assurer l'articulation avec les enjeux d'adaptation et paysagers

Trame des milieux ouverts

Trame boisée

*Trame des milieux humides et
trame des cours d'eau*

(Déclinaison cartographique page suivante)

- Objectif 2: Valoriser les motifs identitaires qui font la fierté et la qualité de vie en Bresse

Qualité paysagère et architecturale des bourgs, villages et hameaux, des entrées de ville requalifiées, des vues remarquables valorisées et préservées.

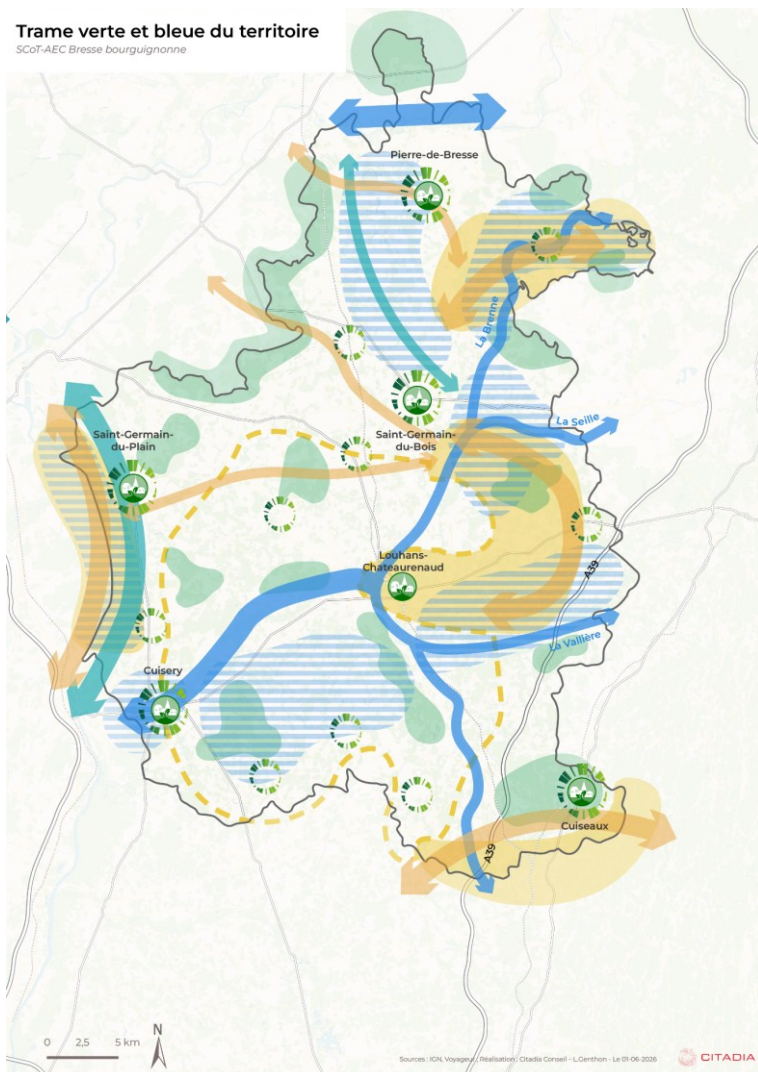
- Objectif 3: Limiter la dégradation des espaces naturels et agricoles

Trajectoire foncière : -60% en 2021-2031 ; puis -45% en 2031-2041. Réinvestissement des espaces urbains existants (friche, vacance, optimisation/densification...). Des projets d'ouverture à l'urbanisation qui doivent préserver la qualité des espaces agricoles et naturels et des paysages (proche de l'urbanisation existante, pour renforcer les centres, ...)

Orientation 1 – Un patrimoine naturel bressan à valoriser pour répondre au bien-être des habitants

Trame verte et bleue du territoire

SCoT-AEC Bresse bourguignonne



Préserver et renforcer la résilience du réseau écologique

Milieux ouverts : Restaurer et diversifier le réseau bocager bressan

- Réservoirs de biodiversité des milieux bocagers
- Réservoirs de biodiversité diffus des milieux bocagers
- Corridors écologiques des milieux bocagers

Milieux humides : Protéger et renforcer la présence des milieux aquatiques et humides

- Réservoirs de biodiversité des milieux aquatiques ou humides
- Cours d'eau
- Corridors écologiques des milieux humides

Milieux boisés : Préserver les espaces forestiers, bosquets et haies

- Réservoirs de biodiversité des milieux boisés

Favoriser une nature ordinaire et de proximité, vecteur d'adaptation

- Renforcer la présence de végétation dans les villages
- Créer une interface perméable entre les espaces urbanisés et les espaces naturels et agricoles

Informations

- Routes principales
- Périmètre du SCoT-AEC Bresse bourguignonne



Zoom EPCI Bresse Nord Intercom'

03 | AXE 2 – POUR UN MEILLEUR CADRE DE VIE DANS UN TERRITOIRE À L'AUTHENTICITÉ BRESSANE PRÉSERVÉE

Approche santé par la préservation de l'environnement naturel du cadre de vie des habitants (biodiversité, paysage) comme facteur de protection des habitants et moteur de la transition énergétique

Orientation 2 : Un territoire qui améliore sa performance environnementale dans un contexte de changement climatique

- Objectif 1 : Anticiper les conséquences du changement climatique et valoriser le bien-être et la santé des habitants

Intégration des risques dans les choix de localisation des projets. Limiter les développements dans les secteurs de nuisances potentiels pour la population. Limiter l'exposition aux espaces de qualité de l'air dégradé (axes routiers). Adaptation des bâtis aux surchauffes avec principe du bioclimatisme (aération, orientation, matériaux...) et végétalisation

- Objectif 2 : Considérer l'eau comme une ressource rare à traiter et optimiser

Un développement urbain conditionné à la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable. Assurer une cohérence entre le développement urbain et les capacités épuratoire. Privilégier une urbanisation visant à limiter l'imperméabilisation des sols.

- Objectif 3 : Améliorer l'équilibre énergétique du territoire

Viser un taux de couverture des consommations par des énergies renouvelables de 61% en 2050 : agir fortement en faveur d'une réduction des consommations (rénovations énergétiques..) + priorité au photovoltaïque et la biomasse dans le développement des énergies renouvelables.

(Déclinaison dans les pages précédentes)

03 | AXE 3 – POUR UN TERRITOIRE ADAPTÉ AUX NOUVEAUX MODES DE VIE ET AUX TRANSITIONS

Approche santé par l'amélioration des habitudes de vie en s'appuyant sur les compétences individuelles pour favoriser le bien-être des habitants (mobilité douce et sécurité, interactions sociales, alimentation saine...)

Orientation 1 : Des habitudes de consommation à orienter par l'aménagement

- Objectif 1: Valoriser l'agriculture comme un pilier de la production et de l'alimentation locale

Pérenniser foncier agricole, maintenir la diversité des productions agricoles, évolution du bâti agricole, une agriculture support d'identité et de qualité paysagère...

- Objectif 2: Anticiper l'évolution du commerce pour permettre son maintien en proximité et garantir un accès quotidien à l'alimentation et services essentiels

Affirmer une hiérarchie commerciale et une organisation pour éviter les effets de concurrence, encadrer le développement des commerces de périphérie...

Orientation 2 : Des interactions sociales à faciliter

- Objectif 1: Mobiliser les espaces publics comme supports de rencontre

Traitement qualitatif des espaces publics (ombrage, végétalisation, mobilité...)

- Objectif 2: Lutter contre l'isolement social

Entretenir le parc de logement aider et produire une offre en privilégiant les pôles et/ou les espaces proches des services, équipements, emplois... Améliorer l'offre d'hébergement et logement pour personnes âgées / maintien à domicile. Lutter contre la diversification des services, équipements de proximité en milieux rural

03 | AXE 3 – POUR UN TERRITOIRE ADAPTÉ AUX NOUVEAUX MODES DE VIE ET AUX TRANSITIONS

Approche santé par l'amélioration des habitudes de vie en s'appuyant sur les compétences individuelles pour favoriser le bien-être des habitants (mobilité douce et sécurité, interactions sociales, alimentation saine...)

Orientation 3 : Des habitudes de mobilité à accompagner par l'aménagement

- Objectif 1 : Favoriser les mobilités actives en cœur de bourg et entre les communes

Améliorer qualité des aménagements en faveur des modes actifs (sécurisation, continuités, nouvelles infrastructures..). Corréler développement urbain mixte, aménagement de cœur de bourg et maillage de liaisons douces pour faciliter les déplacements. Améliorer liaisons cyclages dans / vers les espaces qui génèrent des flux (pôles d'emplois, équipements...)

- Objectif 2 : Proposer des alternatives à la mobilité individuelle véhiculée et carbonée

Valoriser les liaisons et arrêts de transports collectifs (TER, réseau Mobigo...). Déploiement de bornes de recharge. Organiser une logistique plus sobre pour les flux de marchandises (mutualisation d'équipements, etc.).

04 | Conclusions et suites

04 | DEPUIS LE LANCEMENT EN JUIN 2025

Rappel des réunions/échanges passés

⇒ **Septembre** : consultation des EPCI et les Personnes Publiques Associées sur le PAS

⇒ **Octobre** : débat du PAS en conseil syndical

⇒ **Octobre / novembre** :

- Ateliers thématiques sur les prescriptions du DOO révisé
- 1 atelier spécifique sur le commerce, pour le futur DAACL
- Ateliers sur le programme d'action du PCAET par thématiques et territoriaux (par EPCI)

Agence Sud-Est

TOULON Siège social

45 rue Gimelli, 83000 Toulon
04.94.18.97.18

Agence de PARIS

26 rue du Chemin Vert
75011 Paris
01.53.46.65.05

Agence de LYON

78 rue de la Villette
69003 Lyon
09.72.46.52.02

Agence d'ANGERS

18 rue de Rennes
49100 Angers
09.65.10.52.24

Agence Sud-Ouest

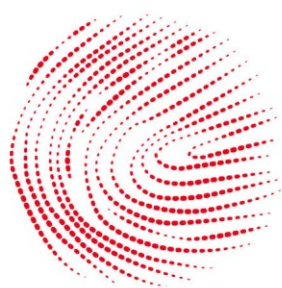
MONTAUBAN

12 rue Edouard Branly, 82000 Montauban
05.63.92.11.41



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



CITADIA

